

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2					
Adresse de l'entreprise 642 RUE BOERI 06210 MANDELIEU LA NAPOULE		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2					
Numéro SIRET* 7 9 1 5 4 8 2 6 6 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le,   3   1   1   2   2   0   1   8					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 673				
	Autres immobilisations corporelles	AT	120 999				
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières *	BH	6 540					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	163 212				
IMMobilisations corporelles	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	121 313				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	322 213				
	Autres créances (3)	BZ	87 345				
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	GD					
Disponibilités	CF	22 453					
Charges constatées d'avance (3) *	CH	17 371					
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	570 695				
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	733 907			
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		GRANDS GOURMETS	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	10 000	DA 1000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC
	Réserve légale (3)		DD 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )		DG 95 200
	Report à nouveau		DH 156 138
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI 146 216
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		<b>TOTAL (I)</b>	DL 398 654
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTE (4)	Provisions pour charges		DQ
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
Compte régul.	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 125 986
	Dettes fiscales et sociales		DY 73 097
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 46 004
	Produits constatés d'avance (4)		EB 14 345
RENOVIS		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 259 432
	Ecart de conversion passif *	<b>(V)</b>	ED
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 658 086
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C 1D 1E
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 259 432
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 950 421	FC	1 950 421
	Production vendue	biens *	FD	FF	
		services*	FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 950 421	FK	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	1 950 421
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	960 054
	Variation de stock (marchandises)*			FT	68 535
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	361 918
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	6 590
	Salaires et traitements*			FY	219 315
	Charges sociales (10)			FZ	77 545
	Dotation d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	27 767
			- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
opérations en commun	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	1 721 724
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			GG	228 697
	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 347
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	3 347
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	12 731
	Differences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU	12 731
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			GV	(9 384)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			GW	219 313	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	73 097
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	1 953 768
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	1 807 552
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HN	146 216
(2) Dont	{     produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HO	
(3) Dont	{     - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HY	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HP	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	HQ	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1H	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinque D)	1J	
(9)	Dont transferts de charges	1K	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RC	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	RD	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A1	
(A6)		A2	
	obligatoires	A3	
(A9)		A4	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

## EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

5

## IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2018

		Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.				1	2	D8	2	3
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ				D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI
	Sur sol propre	[ Dont Composants ] L9		KJ		KK		KL
	Sur sol d'autrui	[ Dont Composants ] M1		KM		KN		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[ Dont Composants ] M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants ] M3		KS	35 673	KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX
	Matériel de transport *			KY	120 999	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ
FINANCIÈRES	Avances et acomptes			LK		LL		LM
		TOTAL III		LN	156 672	LO		LP
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
	Autres participations			8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	6 478	1U		1V
		TOTAL IV		LQ	6 478	LR		LS
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	163 150	ØH		ØJ
							Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	2	3		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV			1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ
	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	35 673	ML
	Autres immobi. corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM		MN		MO
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	120 999	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU
	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
FINANCIÈRES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF
		TOTAL III	IY	NG		NH	156 672	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	6 540	2G
		TOTAL IV	I3	NJ		NK	6 540	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK		ØL	163 212	ØM

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: GRANDS GOURMETS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
<b>10 TOTAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		GRANDS GOURMETS										Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY			EL			EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE			PF			PG		PH		
Terrains			PI		PJ			PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	7 134	QA	3 567		QB		QC	10 701	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF		QG		
	Matériel de transport	QH		40 920	QI	24 200		QJ		QK	65 120	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS		QT		
TOTAL III			QU	48 054	QV	27 767		QW		QX	75 821	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	48 054	ØP	27 767		ØQ		ØR	75 821	
CADRE B	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	<b>DOTATIONS</b>						<b>REPRISES</b>					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissements												
TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM							
TOTAL IV								NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NU	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C	<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations									SP			SR

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

## EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	TS	TT	TU	
	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)*</li> </ul>	6A	6C	6D	
		6B			
		6E	6G	6H	
		Ø2	Ø4	Ø5	
		9U	9W	9X	
		Ø6	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6R	6S	
		6T	6V	6W	
		6X	6Z	7A	
		7B	TZ	UA	
	<b>TOTAL III</b>	7C	UC	UD	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### **Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"**

## Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### **Détail du poste "Autres provisions réglementées"**

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### **Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"**

## Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### **Détail du poste "Autres immobilisations financières"**

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

### Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***
**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS			Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		A 1 an au plus 1 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
					6 540
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA		
		Autres créances clients	UX	322 213	322 213
		Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prétes ou remis en garantie * antérieurement constituée*) UO )	Z1		
		Personnel et comptes rattachés	UY		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VB		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
	Divers		VP		
	Groupe et associés (2)		VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	87 345	87 345
	Charges constatées d'avance		VS	17 371	17 371
	TOTaux		VT	433 469	VU 426 929 VV 6 540
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
État et autres collectivités publiques	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG		
	à 1 an maximum à l'origine		VH		
	à plus d'1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	125 986	125 986
	Personnel et comptes rattachés		8C		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	73 097	73 097
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		
	Obligations cautionnées		VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
	Groupe et associés (2)		VI		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 004	46 004
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2		
	Produits constatés d'avance		8L	14 345	14 345
	TOTaux		VY	259 432	VZ 259 432
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant	*	Exercice N, clos le : 31122018	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *				à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	()			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	()			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice * et ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
		Rôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1	()			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	219 313
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XN	219 313
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

## **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

### **Détail du poste "Réintégrations diverses"**

Nº 2058-A-SD

### Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

## **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

### **Détail du poste "Déductions diverses"**

Nº 2058-A-SD

## Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

Désignation de l'entreprise	GRANDS GOURMETS		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 938	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23<sup>epties</sup> du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		GRANDS GOURMETS					Néant	*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	114 732		Dividendes		ZD	40 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	
	<b>TOTAL I</b>	ØF	114 732		Report à nouveau		ZF	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						<b>TOTAL II</b>	ZG	74 732
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							ZH	114 732
								Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ
IMPOTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS					)	9Z
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*							ØB
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059- prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
RÉGIME DE GROUPE *				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>					
<b>I - Immobilisations *</b>	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
	1			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
12							
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés 13	+ /					
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés 14	+ /					
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale 15	+ /					
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée 16	+ /					
	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans 17						
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice 18						
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme 19						
	Divers (détail à donner sur une note annexe)* 20						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑩	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

### Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

### Désignation de l'entreprise GRANDS GOURMETS

Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS

## Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant  \*

## A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	<b>TOTAL 2</b>				

## **B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Désignation de l'entreprise :	GRANDS GOURMETS	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 <input type="checkbox"/> ou 12,8 <input checked="" type="checkbox"/> .	
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/> .	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise :	GRANDS GOURMETS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés		4					
(- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés)		5					
(- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*</b> (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-§ du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

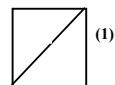
Désignation de l'entreprise : GRANDS GOURMETS	Néant <input type="checkbox"/>
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :	
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018	Durée en nombre de mois [1] [2]
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA 1 950 421
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
<b>TOTAL 1</b>	OX 1 950 421
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
<b>TOTAL 2</b>	OM
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>	
Achats	ON 960 054
Variation négative des stocks	OQ 68 535
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR 361 918
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ 6 590
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9 27 767
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY
<b>TOTAL 3</b>	OJ 1 424 864
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>	
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b> OG 525 557
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA 525 557
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD	
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX 1 950 421
Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence	GY du 01012018 GZ au 31122018
Date de cessation	HR
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>	
Effectif moyen du personnel : *	YP 9
	dont apprentis YF
	dont handicapés YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )



(1)

Néant  \*EXERCICE CLOS LE |<sup>3</sup>|<sup>1</sup> |<sup>1</sup>|<sup>2</sup> |<sup>2</sup>|<sup>0</sup> |<sup>1</sup> |<sup>1</sup>|N° SIRET |<sup>7</sup> |<sup>9</sup> |<sup>1</sup> |<sup>5</sup> |<sup>4</sup> |<sup>8</sup> |<sup>2</sup> |<sup>6</sup> |<sup>6</sup> |<sup>0</sup> |<sup>0</sup> |<sup>1</sup> |<sup>8</sup>

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GRANDS GOURMETS

ADRESSE (voie)

642 RUE BOERI

CODE POSTAL

06210

VILLE MANDELIEU LA NAPOULE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M Nom patronymique CARREIRO Prénom(s) ANGELONom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  100

Naissance : Date 08041952 N° Département 99 Commune CAMPOBASSO

Adresse : N°  Voie 12 AVENUE DES ARLUCS

Code Postal 06150 Commune CANNES LA BOCCA Pays FR

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

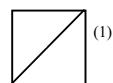
18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2018

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 7 9 1 5 4 8 2 6 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GRANDS GOURMETS

ADRESSE (voie) 642 RUE BOERI

CODE POSTAL 06210 VILLE AMANDELIEU LA NAPOULE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :	
GRANDS GOURMETS 642 RUE BOERI 06210 MANDELIEU LA NAPOULE France	642 RUE BOERI 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	
SIRET 79154826600018		
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	219 313	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit
--------------------------	-------------------------------	---------	---------------------------	--	---------------------------	--	---------

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	---

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	
Identité du déclarant :	
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 14022018 Lieu : MANDELIEU LA NAPOULE Qualité : Gérant Nom du signataire : M CARREIRO ANGELO

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>		
					<i>f</i>		
					<i>g</i>		
					<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)					<i>Total (a à h)</i>		
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> ( <i>si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle</i> )							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)  - SRL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commanditaires ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
<b>H DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					